

## **ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2005**

À une assemblée régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 3 octobre 2005, à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Guy Corriveau et sous la Présidence de Monsieur le maire François Benjamin.

Monsieur le conseiller, Gilles Robert, est absent.

La secrétaire-trésorière est présente.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

282-10-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon., appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **PROCÈS-VERBAL**

283-10-2005 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion précédente du 6 septembre 2005 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

### **ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS**

#### **ÉTATS BUDGÉTÉS**

284-10-2005 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour les mois de janvier à septembre 2005.

### **ADMINISTRATION**

#### **LETRE DU DÉPUTÉ DE BERTHIER, MONSIEUR ALEXANDRE BOURDEAU**

Lettre du député de Berthier, monsieur Alexandre Bourdeau, afin de nous informer, à titre de député de la circonscription de Berthier, la recommandation d'une aide financière de 17 000\$ en provenance du programme discrétionnaire d'aide à l'amélioration du réseau routier. La Municipalité de Mandeville a pour sa part bénéficié d'un montant total de 55 000\$ sur une période de 3 ans. Les travaux doivent être réalisés avant le 31 mars 2006.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **ACTIONS PROJETÉES POUR OBJECTIFS DU SERVICE DES INCENDIES DE LA MRC DE D'AUTRAY**

285-10-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville s'engage à créer et à maintenir en place les outils de contrôles spécifiés aux articles 23-24-25 du document « Actions projetées pour les objectifs 1 à 8 » pour le schéma de couverture de risque en incendie du service des incendies de la MRC de D'Autray et ce, pour les années 2006 à 2008 inclusivement. Les coûts reliés à ces contrôles seront remboursés par la MRC. Que copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de D'Autray.

PAIEMENT DE LA FACTURE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE

286-10-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 90 682\$.

**VOIRIE ET TRANSPORT**

LETTRE DE MONSIEUR PIERRE ULRICH

Lettre de monsieur Pierre Ulrich, co-proprétaire du 460, 3<sup>ième</sup> Rang Peterborough à Mandeville, faisant suite à la demande de soutien de la municipalité afin de limiter l'accès à leurs propriétés, suite à la dernière assemblée du conseil et suite à la visite du directeur des travaux publics, monsieur Robert Pépin.

LETTRE DE M. JEAN-FRANÇOIS ADAM

Lettre de monsieur Jean-François Adam, propriétaire du 1570 chemin du Lac Sainte-Rose, mentionnant que leur certificat de localisation du 15 août 2001 précise une servitude qui dit qu'il existe un chemin traversant le présent emplacement ainsi que les propriétés voisines de part et d'autre et qui est utilisé en commun par les différents propriétaires, pour communiquer du et au chemin public. Vu la situation il souhaiterait la relocalisation de la route actuelle sur le lot 1 du rang B contournant leur propriété. Il a entrepris les démarches auprès du ministère des Ressources naturelles quant à la demande du droit de passage sur le domaine de l'État et une réponse favorable lui a été accordée par M. Normand Provost. Ce dernier l'a reconduit à la municipalité pour ce qui relève d'elle. Ils ne sont pas sans ignorer que des travaux semblables sont en voie d'exécution autour du lac et qu'ils sont encouragés par le souci de la municipalité du bien-être des contribuables. Il espère une réponse favorable et des délais acceptables quant au détournement de la route et au financement du projet.

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE JONATHAN PAQUIN

287-10-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité embauche temporairement Jonathan Paquin en remplacement d'Arthur Bergeron qui est en congé de maladie. La date effective pour le début est le 14 septembre 2005 et le salaire horaire est de 15\$.

EMBAUCHE POUR LE PARC DES CHUTES DU CALVAIRE

288-10-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville embauche Jonathan Paquin pour travailler au Parc des Chutes du Calvaire à 12\$ l'heure et qu'aussi Kim Leblanc soit embauchée en tant qu'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le Parc des Chutes du Calvaire au salaire horaire de 15\$. Les deux salaires seront payées à même la subvention de mise en œuvre pour ce projet.

MODIFICATION AU RÈGLEMENT #211 RELATIF À DONNER DES NOMS  
DE RUES

RÈGLEMENT #211-2005-2

289-10-2005 **Règlement amendant le règlement #211, règlement relatif à donner des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité.**

**CONSIDÉRANT** QU'en vertu du code municipal, le conseil est autorisé à donner par règlement, des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité (L.R.Q. Chapitre C-21.1, article 631.5).

**CONSIDÉRANT** QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 6 septembre 2005.

**EN CONSÉQUENCE**, il a été ordonné et statué, par le conseil municipal de Mandeville et,  
Sur proposition de M. Sylvain Gagnon  
Appuyée par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers et ledit conseil ordonne et statue ainsi ce qui suit, à savoir:

### **ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

L'article 2 du règlement #211 est modifié en ajoutant ce qui suit:

### **ARTICLE 3**

Les noms apparaissant sur la liste suivante seront désormais les noms officiels des voies de circulation qui y apparaissent:

#### Odonyme retenu

Chemin du Manoir

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_

maire

\_\_\_\_\_

sec.-très.

#### ACHAT D'UN ROULEAU POUR ASPHALTE

290-10-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville achète un rouleau pour étendre l'asphalte de la compagnie Asphalte Beusoleil ltée au montant de 1 000\$ sans les taxes.

#### LETRE DE FRANCINE GAUDET, DÉPUTÉE DE MASKINONGÉ

Lettre de madame Francine Gaudet, députée de Maskinongé, afin de nous transmettre la lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, confirmant l'aide financière qui nous sera versée pour la modernisation de nos infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie locale. Dans le cadre de cette entente, notre municipalité recevra 455 868\$ répartis sur cinq ans.

#### SOUMISSION D'ASPHALTE DE LA COMPAGNIE EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

291-10-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde la soumission à la compagnie Excavation Normand Majeau inc. pour le pavage dans différentes rues de la municipalité pour un montant de 12 000\$ sans les taxes, ce qui équivaut à 65\$ la tonne.

#### LETRE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS

Lettre de la ministre déléguée aux Transports, madame Julie Boulet, nous informe qu'à la suite de la recommandation de notre député, elle a le plaisir de nous informer qu'elle accorde à notre municipalité une subvention maximale de 17 000\$ pour les travaux de certains chemins municipaux. En conséquence, les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 31 mars 2006, date limite pour soumettre les pièces justificatives. Après cette date, la subvention deviendra nulle et sans effet.

#### SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

292-10-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 17 000\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

**QUE** les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

## **AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

### AMENDER LA RÉSOLUTION #181-06-2005 (soumission Comtois Poupart-Aqueduc)

- 293-10-2005 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution afin que soit mentionné que le montant de la soumission qui est de 51 574.78\$ dépenses nettes sera payé à même le fonds général provenant du surplus des revenus non budgétés.

### OFFRE DE SERVICES DE COMTOIS POUPART

- 294-10-2005 Offres de services de Comtois Poupart relative à la surveillance (bureau et chantier) du projet pour le réservoir d'eau potable au montant de 25 225\$ sans les taxes. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de services de Comtois Poupart pour le montant demandé. Un montant de 20 000\$ sera payé à même le règlement d'emprunt #317-2001 et la différence sera payé à même le fonds général provenant du surplus des revenus non budgétés.

### OFFRE DE SERVICES DE CHRISTIAN BLOUIN, ARCHITECTE

- 295-10-2005 Offre de services de Christian Blouin, architecte, dans le dossier de surveillance des travaux pour la station du puits et du réservoir au montant de 2 268.53\$ dépense nette. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de service de l'architecte qui sera payée à même le règlement d'emprunt #317-2001.

### FACTURES DE RODRIGUE JULIEN, ING.

- 296-10-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les deux factures de Rodrigue Julien, ingénieur en électricité et mécanique, pour la surveillance des travaux au puits et au réservoir au montant total de 2 052.48\$ dépense nette. La dépense sera payée par le fonds général.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR**

### OFFRE DE SERVICES DE LA COMPAGNIE TEKNIKA HBA

- 297-10-2005 Offre de services de la compagnie Teknika HBA pour l'acceptation des conditions pour l'élaboration d'un avis d'expert sur le potentiel de développement du secteur du Lac Creux dans la municipalité de Mandeville au montant de 7 810\$ sans les taxes. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu que la municipalité de Mandeville accorde le mandat à la compagnie Teknika HBA et que monsieur le maire soit autorisé à signer l'acceptation des conditions relatives à ce projet.

### PAIEMENT DE FACTURES DE BÉLANGER SAUVÉ

- 298-10-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les trois factures de Bélanger Sauvé pour honoraires professionnels au montant total de 5 198.27\$ incluant les taxes.

### LETTRE DE Me PIERRE LAURIN – DOSSIER JEAN-CLAUDE SAVOIE

- 299-10-2005 Lettre de Me Pierre Laurin afin de nous confirmer qu'une erreur s'est glissée dans le calcul des montants payables à M. Jean-Claude Savoie. Il nous a informés qu'il fallait ajouter 1 953\$ plus les intérêts qui avait déjà été déduit dans le montant qui nous avait été réclamé. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu que la Municipalité de Mandeville rembourse le montant de 1 953\$ plus les intérêts dans le dossier d'expropriation de Jean-Claude Savoie.

### LETTRÉ DE FRANÇOISE DUMOULIN ET YVES COMEAU (Lac Maskinongé)

Lettre de Françoise Dumoulin et Yves Comeau, adressée aux maires, conseillers (ères) de Ville Saint-Gabriel, Paroisse Saint-Gabriel et Mandeville afin de manifester leur inquiétude et celle de sa famille et de ses enfants face à la dégradation du lac. Ils demandent quelles mesures ont été prises pour appliquer le contrôle « rigoureux » et efficace de chaque fosse septique sur tout le territoire du bassin versant du lac Maskinongé

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### DEMANDE DE CONFIRMATION DE SUBVENTION

- 300-10-2005 Lettre du CPA Brandon afin de leur confirmer le remboursement octroyé par la municipalité pour les patineurs (euses) résidant à Mandeville. Remboursement équivalent à 35% du montant des inscriptions pour la saison 2005-2006. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde 35% des inscriptions aux organismes dont les jeunes qui résident à Mandeville sont inscrits. Une liste des inscriptions, des adresses et des montants des inscriptions doit être fournie à la municipalité pour le versement de la subvention.

#### LETTRÉ DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SAINTE-ROSE

- 301-10-2005 Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires du Lac Sainte-Rose afin de les aider à financer leurs activités socioculturelles. Ils sont un organisme à but non lucratif et leurs revenus proviennent surtout de la vente de cartes de membres. Cela ne suffit pas pour rencontrer leurs différentes obligations, telles que l'amélioration et l'entretien de leur salle de loisirs, le renouvellement des équipements requis pour le service des loisirs de leurs jeunes. Ils espèrent que le conseil leur accordera leur soutien financier semblable à l'an passé. Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde une aide financière à l'Association au montant de 500\$ comme l'an passé.

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES JEUNES DE MANDEVILLE DANS LA PRATIQUE DU BMX

- 302-10-2005 Demande du Club BMX de Crabtree afin d'obtenir une subvention pour les jeunes coureurs pour l'année 2005. Le prix des licences est de 50\$, un seul jeune de Mandeville est inscrit. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder 35% de l'inscription à l'organisme pour cette inscription.

#### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPE DE VOLLEYBALL L'OURAGAN

- 303-10-2005 Lettre de l'équipe de volleyball l'Ouragan afin de renouveler sa demande, celle du remboursement de 35% soit du coût de l'inscription. C'est un montant de 52.50\$ par enfant car l'inscription est de 150\$. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville rembourse le 35% des frais d'inscription pour les jeunes de Mandeville et qu'une copie des noms inscrits ainsi que les adresses accompagnent la demande.

#### LETTRÉ DE TOURISME LANAUDIÈRE

Lettre de Tourisme Lanaudière adressée aux municipalités membres afin de nous informer que si notre municipalité est gestionnaire d'événements (organisateur), nous avons droit à l'inscription d'un événement par saison, pour un maximum de deux événements par année. Ces événements doivent être à vocation touristique ainsi que les dates précises auxquels ils se dérouleront. La date limite est le 1<sup>er</sup> novembre 2005.

#### LETTRÉ DE PLACE AUX JEUNES D'AUTRAY

- 304-10-2005 Lettre de Place aux jeunes D'Autray afin de solliciter l'appui moral et financier de la municipalité afin de réaliser ses activités et de créer des liens durables avec les jeunes de la relève. Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M.

André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde un montant de 100\$.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CROSS COUNTRY

305-10-2005 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville accorde une subvention de 1 000\$ pour l'événement de Cross Country qui aura lieu pour les jeunes à Saint-Gabriel.

**VARIA**

PAIEMENT DU DÉCOMPTE NO. 2 À BERNARD MALO INC.

306-10-2005 Suite à la recommandation des ingénieurs Comtois Poupart de Joliette, il est proposé par M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture pour le décompte no. 2 à la compagnie Bernard Malo inc. concernant les travaux pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable au montant de 196 785.92\$ incluant les taxes. Une retenue de 10% (26 709\$) sans les taxes est enlevée du montant de base. La dépense sera faite à même le règlement d'emprunt #317-2001.

FERMETURE DU LAC MASKINONGÉ

307-10-2005 **ATTENDU QUE** la Direction de la santé publique et d'évaluation de Lanaudière, avisée par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des parcs, a fermé, aux activités aquatiques, le Lac Maskinongé en juillet 2005 ;

**ATTENDU QUE** selon les informations disponibles aux municipalités, la fermeture du lac aurait été intempestive et ordonnée suite à des informations partielles.

**En conséquence,**

**Il est proposé par M. André Desrochers**

**Appuyé par M. Sylvain Gagnon**

**Et résolu à l'unanimité des conseillers :**

1. Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé afin de colliger toutes les informations disponibles relatives à la fermeture du Lac Maskinongé en juillet 2005 et fasse un rapport à la municipalité sur ses droits et obligations eut égard à cette situation.
2. Les honoraires de Bélanger Sauvé seront assumés, à parts égales, par Ville Saint-Gabriel, Saint-Gabriel-de-Brandon et Mandeville, soit les trois municipalités concernées.

## **COMPTES À PAYER**

### COMPTES À PAYER

308-10-2005 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de septembre 2005 tels que lus, les chèques du numéro 3221 au numéro 3285 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil du mois de septembre 2005, ainsi que les comptes à payer du mois de septembre 2005, pour un montant de \$247 084.27. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fond général sauf celles payées par le règlement d'emprunt #317-2001.

\_\_\_\_\_  
maire

\_\_\_\_\_  
sec.-trés.

Toutes les dépenses approuvées par résolutions dans ce procès-verbal seront payées à même le fonds général sauf celles payées par le règlement d'emprunt #317-2001. La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour les dépenses.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

309-10-2005 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h55.

\_\_\_\_\_  
maire

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorière